

LE TUTORAT

Suite au rapport de la commission Ringard un texte est paru au BO n°6 du 7/02/2002 sur la mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral et écrit.

- connaître et comprendre ces troubles
- assurer la continuité des parcours scolaires
- organiser les réponses.

Dans ces réponses il nous a semblé indispensable de mettre en place un système de tutorat pour chaque enfant dyslexique assuré par d'autres élèves de la classe.

Le tuteur

Que signifie le mot tuteur ? dans le dictionnaire l'une des définition est la suivante : bâton enfoncé dans la terre destiné à soutenir une jeune plante fixée à lui par des liens jusqu'à ce qu'elle soit assez forte pour se passer de lui .

C'est dans cet esprit que l'on a voulu considérer le tutorat des élèves dyslexiques afin de les aider à acquérir peu à peu suffisamment d'autonomie pour arriver à peut-être se gérer complètement seul .

Le choix des tuteurs

- le volontariat

La difficulté qui nous est apparue rapidement a été de trouver un nombre suffisant d'élèves voulant accepter de tenir ce rôle et donc la 1^o année nous avons dû imposer à quelques élèves cette tâche et de surcroît nous avons choisi de « bons » élèves .

Malheureusement cela n'a pas toujours bien fonctionné tant du côté du tuteur que du côté du tuteur .

Très vite nous nous sommes aperçu que les groupes ayant le mieux fonctionné étaient ceux dont les tuteurs avaient été volontaires .

Le volontariat est donc un atout important dans la relation entre les deux élèves car ce qui ressort du volontariat c'est avant tout **l'envie d'aider l'autre**. Pour cela il faut en début d'année établir un dialogue au sein de la classe entre les élèves dyslexiques et les autres afin de savoir de quel type d'aide un élève peut avoir besoin. Cela permet aux élèves dys de parler de leurs problèmes donc de sortir de ce ghetto dans lequel il sont enfermés depuis des années déjà et de s'apercevoir qu'il n'est pas seul dans la classe à avoir ces problèmes .

Le rôle des tuteurs

Lorsque les élèves dys. ont exposé les difficultés qu'ils rencontrent le plus crucialement et qu'on les a répertoriées on va pouvoir définir plus précisément le rôle de chaque tuteur . Pour certains ce sera un problème d'organisation dans son travail , dans ses classeurs , pour d'autres comme ils sont dans l'impossibilité d'écouter et d'écrire en même temps ce sera de lui photocopier son cours si le prof ne donne pas systématiquement de photocopies , ou encore de donner une explication, pour d'autres ce sera le besoin de réciter une leçon etc Il apparaît donc qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences supérieures à son tuteuré .

- ◇ Le tuteur n'est pas responsable du dys. et de la qualité de son travail
- ◇ Le tuteur ne doit pas faire à la place de l'élève
- ◇ Le tuteur ne doit avoir qu'une ou deux consignes précises mais pas au delà
- ◇ Le tuteur et sa famille doivent accepter de donner leur n° de téléphone afin que les tuteurés (ou leurs parents) puissent à tout moment vérifier un point si besoin est .
- ◇ le tuteur est un référent

Lorsqu'on interroge des élèves tuteurs sur leur rôle et sur ce que cela pu leur apporter les réponse sont assez positives :

Il faut être attentionné , patient , savoir bien expliquer savoir comprendre l'autre . Ils reconnaissent que cela leur apporte aussi à eux-mêmes d'être plus à l'aise à l'oral , de prendre confiance en eux , de réfléchir à la façon de pouvoir aider l'autre et d'être satisfait d'avoir pu les aider

Les modalités

- La nomination des tuteurs ne doit être faite que par un seul professeur de la classe en l'occurrence le professeur principal éventuellement avec l'aide de la CPE qui connaît bien les élèves
- IL faut un seul tuteur pour toutes les disciplines et si possible les laisser s'asseoir l'un à côté de l'autre pendant les cours .Cependant le cours ne doit pas être le lieu et le moment où s'effectue le tutorat .
- Il ne faut pas rendre obligatoire le tutorat .
- Le tuteur choisi peut être changé si la relation ne fonctionne pas bien

Tutorat de 13h à 14h

- Les élèves ont la possibilité 2 fois par semaine de 13h à 14h de se retrouver avec leur tuteur dans une salle pour mettre à jour leurs cahiers , leurs classeurs , pour avoir une explication supplémentaire etc
- Proposer un espace de rencontre en dehors du lieu de classe qui reste un moment convivial , hors toute compétitivité avec beaucoup de souplesse puisque rien n'est obligé .(pratiquement, se situer près de la photocopieuse et du CDI)

- La présence d'un adulte est indispensable pour faciliter la gestion et le déroulement des rencontres mais en essayant de rester le plus discret possible . Savoir écouter et éventuellement apporter sa contribution si un élève le demande .

Il nous semble que ces dispositions mises en place au collège depuis 3 ans apportent aux élèves en difficulté **et à leurs parents** un peu de réconfort , leur permet en tout cas d'être reconnus , compris et non plus rejetés ou laissés seuls avec leurs angoisses en traînant inlassablement leur dyslexie comme un boulet qui les empêche d'avancer dans leurs études .Nous essayons avec eux de contourner leurs difficultés et de voir en eux leurs capacités et non plus leurs particularités.